

<p style="text-align: center;">Compte rendu du conseil municipal Mardi 03 janvier 2012 à 19 h 00</p>
--

Présents : Coulet Jean-Pierre, Maire, François Beltran, 3^e adjoint, Alain Da Silva 4^e adjoint, Samia Lastra de Natias 2^e adjoint, Balazun Geniès, Cathomen Christian, , Gérard Daire, Michel Azéma.

Absents : André Barbe pouvoir à François Beltran, Caroline Pezard, Maria Chastang-Pereira, Isabelle Nicoud pouvoir à Alain Da Silva, Patrick Benezech.

Le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte à 19 h .
Le compte rendu de la séance précédente est approuvé et signé.

I Tribunal Administratif : Le maire informe le conseil de la saisine du Tribunal Administratif par M Patrick Barbe, adjoint technique titulaire, contre la commune. Le maire propose au conseil de confier le dossier afférent à cet agent à Maître Jean-Marc Maillot, avocat qui a déjà défendu la commune pour des affaires similaires. Le conseil donne son accord unanime et décide de prévoir les sommes correspondantes à la défense au budget primitif 2012, autorise monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

II Urbanisme : Le maire expose au conseil la demande de permis de construire de la Sci Camp de Laval (successeur de M Tarrega) pour la réalisation d'une salle de réception en complément de leur activité viticole actuelle. Pour cette réalisation la communauté d'agglomération demande un raccordement au réseau d'eau potable. La Sci Camp de Laval a déjà un compteur posé en limite du chemin du bois mais doit réaliser une conduite jusqu'à la propriété en passant par la voie communale. Le maire propose d'autoriser le passage de la canalisation le long de ladite voie selon une servitude de passage aérienne et souterraine. Le conseil donne son accord unanime à cette servitude, tous les frais correspondants (raccordement, géomètre, notaire) étant à la charge du pétitionnaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 19 h 30.